

Divel Bureau 2

Saint-Etienne, le 22 septembre 2026

Affaire suivie par :
Fabrice Ferlin
Tél : 04-77-81-41-12
Mél : ce.ia42-divel@ac-lyon.fr

L'inspecteur d'académie-directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Loire

11, rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne cedex 2

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements publics

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements privés sous contrat

Objet : information des actions des partenaires de la cellule départementale « Education Nationale - Justice » - année scolaire 2026 – 2027

Annexes :

- **Annexe 1 : Candidature en vue d'assister à une audience au Tribunal ;**
- **Annexe 2 : Fiche de demande d'intervention ;**
- **Annexe 3 : Carte des zones de compétence gendarmerie police ;**
- **Annexe 4 : Flyer pour l'exposition « 13 - 18 ans - Questions de Justice » ;**
- **Annexe 5 : Fiche d'inscription pour l'exposition « 13 - 18 ans - Questions de Justice ».**

La formation de la personne et du citoyen est au cœur des enseignements en particulier de l'enseignement moral et civique. Elle repose sur l'acquisition d'une connaissance et d'une compréhension des règles de droit qui organisent la société. Les enseignements dispensés dans les établissements scolaires initient aux grands principes démocratiques et aux valeurs portées par les déclarations des droits de l'Homme.

La vie scolaire est également un moment privilégié pour apprendre à respecter les règles de vie collective, connaître ses droits et ses devoirs, autour des valeurs de liberté, d'égalité, de laïcité, de solidarité, d'esprit de justice, de respect et d'absence de toutes formes de discriminations.

Dans ce cadre, les partenaires de la Cellule Education nationale Justice proposent différentes actions d'information et de sensibilisation auprès des élèves, en cohérence et en conformité avec les programmes de l'éducation nationale.

I-Participation à une audience assistée aux tribunaux de Saint-Etienne, Montbrison et Roanne

1) Modalités de formulation des demandes par les établissements scolaires :

Les candidatures doivent être adressées, sous couvert du chef d'établissement, à la Division de l'élève.



Quel formulaire utiliser ? **Annexe 1 – Candidature en vue d'assister à une audience au tribunal**



Où adresser le formulaire ? ce.ia42-divel@ac-lyon.fr



Quand envoyer la demande ? Jusqu'au **16 octobre 2026**

Une date de participation avec les modalités d'organisation sera proposée à l'enseignant responsable de l'action (bien indiquer le numéro de téléphone pour joindre l'enseignant).

Afin de tenir compte de la présence du public et de la capacité des salles d'audiences, le nombre maximum d'élèves par audience est fixé à 20 élèves. A titre exceptionnel, au Tribunal judiciaire de Saint-Etienne, pour certaines audiences tenues dans des salles plus grandes, il peut être envisagé d'inscrire une classe entière.

2) Modalités d'accueil des classes :

Pour des questions de sécurité, les élèves ne seront admis dans le tribunal qu'avec un stylo et une feuille pour la prise de notes éventuelles. Tout autre matériel (téléphone, sac à dos, trousse, compas, etc.), devra rester dans l'établissement scolaire.

Montbrison :

Au Palais de justice de Montbrison (tribunal de proximité et conseil de prud'hommes), des audiences civiles, de surendettement et des prud'hommes sont accessibles aux élèves.

- Pour les audiences civiles, les élèves accompagnés de l'enseignant doivent se présenter à 8 heures 45 et seront installés directement dans la salle d'audience par la greffière. A l'issue de l'audience, un membre du tribunal assurera une présentation du fonctionnement de la Justice, de ses principaux acteurs, du déroulement d'une audience et du rôle de chacun des protagonistes.

- Les audiences assistées de surendettement seront analysées avec les élèves et deux membres de l'association Espoir Crésus, dont l'objet social est la prévention du surendettement. Les élèves et l'enseignant devront être présents 15 minutes avant le début de l'audience de surendettement.

Roanne :

Au Tribunal judiciaire de Roanne, des audiences correctionnelles sont accessibles aux scolaires.

Pour ces audiences, le dispositif se déroule sur 2 jours et le nombre d'élèves est fixé à 20.

La veille de l'audience, soit le lundi à 14 heures, le groupe d'élèves et l'enseignant se rendront au tribunal judiciaire où un membre du personnel de justice expliquera, pendant une heure environ, le fonctionnement du système judiciaire français et le déroulement de l'audience.

Le lendemain, soit le mardi de 13h30 à 16h00, ce même groupe d'élèves et l'enseignant assisteront à une audience en présence d'un membre du personnel de justice. Un débriefing leur sera proposé de 16h00 à 16h30.

Il est demandé à la classe de se présenter 10 à 15 minutes avant le début de l'audience.

Saint-Etienne :

Pour le Tribunal judiciaire de Saint-Etienne, le dispositif des audiences assistées se déroulera sur 2 jours et concernera les audiences pénales du tribunal correctionnel (audiences collégiales et audiences à juge unique).

Dans un premier temps, le groupe sera accueilli à la Maison de Justice et du Droit (MJD) au 9 Boulevard Jules Janin à St-Etienne. Une juriste du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) assurera une présentation du fonctionnement de la justice, de ses principaux acteurs et du déroulement d'une audience. La présentation aura lieu de 9h à 11h30 en cas de visite ou de 14h à 16h30 en cas de visite l'après-midi (sauf cas exceptionnel prévu en amont).

Dans un second temps, soit le lendemain à 8h30 ou à 13h00 selon que l'audience se déroule le matin ou l'après-midi, le groupe assistera à une audience au Tribunal de Saint-Etienne. Durant la première demi-heure et dans la mesure du possible, un magistrat ou un avocat du Barreau de Saint-Etienne assurera notamment une présentation de la salle et des différents acteurs aux élèves ainsi qu'un rappel des règles de comportement.

II- Intervention d'un partenaire proposant des actions sur la prévention de la violence, la citoyenneté ou l'éducation financière

1) Modalités de formulation des demandes par les établissements scolaires :



Quel formulaire utiliser ? **Annexe 2 – Fiche de demande d'intervention**



Où adresser le formulaire ? **Les adresses courriel des partenaires sont listées dans l'annexe 2.**



Quand envoyer la demande ? **Tout au long de l'année scolaire**

J'attire votre attention sur l'utilisation systématique de l'annexe 2, afin de solliciter un des partenaires.

2) Actions proposées par les différents partenaires :

Le CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit) de la Loire propose également des projets d'actions sur la thématique justice avec les établissements scolaires, permettant aux élèves de s'inscrire dans une démarche volontaire de coproduction d'une action qui s'intègre et vient renforcer les parcours avenir et citoyen, en incluant la découverte du droit et du monde de la justice (Procès fictif ; concours d'éloquence ; préparation de plaidoiries et de réquisitoires). En fonction du projet et en cas de nécessité, le CDAD pourra faire appel à son réseau de partenaires.

La police nationale (en respect de sa zone de compétence ci-jointe), outre les opérations réalisées, d'initiative ou sur demande des chefs d'établissements, aux abords des écoles, collèges et lycées, peut présenter :

- des interventions d'information et de sensibilisation sur des thèmes spécifiques comme la prévention de la drogue, des violences ou des dangers d'internet et des réseaux sociaux ainsi que la formation des directeurs d'école ;

- des actions d'information et de sensibilisation sur un thème général (exemple d'interventions liées à la sécurité routière ou afin de présenter l'Institution et les métiers) ;
- des actions ponctuelles sur le thème du permis piéton ou du danger des 2 roues ;
- des actions de sensibilisation en direction des jeunes sur la prostitution des mineurs ;
- des actions d'information en direction des parents d'élèves sur thématique intéressant la prévention chez les jeunes ;

La Police nationale peut aussi dispenser au profit des personnels encadrants de l'Education Nationale, dans le contexte sociétal actuel à risques, conjointement avec les personnels du SDIS, des actions de formation « gestion de crise ».

Toute autre proposition ou intervention non spécifiée ci-dessus peut être formulée. Elle sera étudiée par le partenaire.

La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, propose aux établissements plusieurs actions :

- une action éducative interactive « l'exposition 13-18 ans-Questions de Justice » (voir annexes 4 et 5). Cette action permet aux élèves de mieux repérer les acteurs sociaux, de comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire au civil comme au pénal, de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, de la notion de vivre ensemble, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux, d'être capables d'utiliser les moyens légaux d'accès à la justice, de connaître les lieux d'information et d'écoute existants.

Destinée prioritairement aux élèves de classes de 4ème et 3ème de collège, les élèves s'impliquent en choisissant des thèmes par le biais de fiches reproduisant certaines situations sur des thématiques aussi bien civiles que pénales. Le format d'intervention se fait sur des séquences de deux heures pour deux groupes à chaque fois, chaque groupe ne pouvant passer qu'une seule fois. Si les établissements souhaitent cibler un sujet en particulier (harcèlement, violence, armes, stupéfiants...), ces éléments doivent être précisés dans le formulaire d'inscription joint (annexe 4).

Les inscriptions doivent se faire avant le 12 octobre 2026. La DTPJJ Loire fera retour aux établissements courant novembre 2026 pour une programmation annuelle. Un entretien préalable doit avoir lieu avec les commanditaires afin de préparer l'intervention au plus près des besoins repérés.

- des demandes d'interventions peuvent être effectuées auprès de la direction territoriale (présentation des métiers, thème du consentement, laïcité, citoyenneté ...). Les demandes doivent être adressées à dtpjj-st-etienne@justice.fr

- la semaine « comprendre pour mieux agir » : il s'agit d'une semaine culturelle pour aborder avec les élèves les questions de prévention de la radicalisation. Pièces de théâtre, projections de film et débats sont organisés sur le stéphanois et le roannais. Elle aura lieu cette année entre le 9 et 20 novembre 2026 (dates à confirmer) à Saint-Etienne et la semaine du 11 au 22 janvier 2027 à Roanne (dates à confirmer).

La Délégation Militaire Départementale de la Loire (DMD42) accompagne et encourage le dispositif des classes défense, qui sont au nombre de 6 dans la Loire : une au Lycée du Forez avec le RMED, une au lycée Fourneyron avec la 14e BSMAT, deux au Lycée de Beauregard avec le 7e RMAT, une à la Maison Familiale et Rurale de Vougy avec l'ELOCA à Roanne et une au Lycée St-Michel de Saint-Etienne avec le RMED.

Dans le cadre du plan égalité des chances, le dispositif des Cadets de la Défense est reconduit et proposé à 30 jeunes issus de 3 collèges de Saint-Etienne : Honoré d'Urfé, Gambetta et Les Champs.

La DMD est en mesure d'accueillir des jeunes de la PJJ lors de cérémonies ou d'activités cohésion avec les cadets de la Défense.

Enfin, sur demande, la DMD42 peut enrichir ou valoriser certains cours dispensés auprès des classes de lycéens de première ou terminale, notamment option géopolitique - grands enjeux du monde contemporain - relations internationales, en témoignant de leurs expériences dans les classes, lors de séquences d'enseignement conduites par les professeurs.

Les barreaux :

1 - Le barreau de Saint-Etienne propose :

- des interventions sur des thèmes particuliers (le harcèlement, dangers d'internet, radicalisation) ou sur le métier d'avocat, dans les établissements scolaires ;
- des consultations gratuites sont offertes aux mineurs et jeunes majeurs chaque mercredi après-midi de 14h30 à 15h30, à la Maison des Avocats les semaines impaires et à la Mission Locale des Jeunes les semaines paires ;
- le Barreau de Saint-Etienne peut proposer cette année une intervention sur le thème de l'éloquence.

2 - Le barreau de Roanne propose :

- des interventions dans les établissements scolaires sur des thématiques particulières (harcèlement, dangers d'internet, radicalisation, égalité, violences...) ou sur le métier d'avocat, ou sur le fonctionnement de la Justice. Les demandes doivent être adressées à l'ordre des avocats, 4 Place Georges Clémenceau, 42300 ROANNE – ordre@barreauderoanne.fr ;
- des consultations juridiques gratuites auprès d'avocats intervenant habituellement auprès des mineurs, le mineur pouvant bénéficier d'un chèque avocat, sur demande à l'ordre des avocats (même lieu, même adresse) ;
- la désignation d'un avocat intervenant habituellement auprès des mineurs pour les mineurs faisant l'objet d'une procédure pénale ou civile, notamment devant le juge des enfants dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative, ou d'une procédure devant le juge aux affaires familiales s'il souhaite être entendu sur la séparation de ses parents.

La chambre des notaires peut assurer une présentation du métier de notaire et des collaborateurs d'une étude (comptable, clerks, secrétaires, formalistes) dans les établissements scolaires ou des interventions sur des thèmes particuliers (Droit de la famille-Protection des personnes vulnérables-Droit de l'urbanisme et de l'immobilier, médiation, ou tout autre thème de Droit spécifique...)

La gendarmerie nationale (en respect de sa zone de compétence, voir annexe 3), par l'intermédiaire de ses unités territoriales et de la Maison de Protection des Familles de la Loire basée à Andrézieux-Bouthéon, peut offrir sans que cela soit exhaustif :

- des actions de prévention de la délinquance comme les conduites addictives (drogue, alcool, tabac) au collège comme au lycée, par l'intermédiaire de formateurs anti-drogue, avec un outil pédagogique sous forme de diaporama (la durée de l'intervention est de 2 heures) ;
- des demandes sur d'autres thèmes plus spécifiques (vols, violences, dangers d'internet, harcèlement, jeux dangereux, racket, abus sexuels, maltraitance, handicap). Elle propose également des actions de prévention au profit d'adultes et notamment les parents d'élèves et équipes encadrantes ;
- L'EDCF (*escadron départemental de contrôle des flux*) propose des actions de sécurité routière avec l'opération "10 de conduite" au profit des élèves de 3^{ème}, et intervient également ponctuellement au profit de « l'Association Départementale aux Transports Éducatifs de l'Enseignement Public » (ADATEEP) pour les élèves de 6^{ème} à chaque rentrée scolaire ;

- les Cadets de la gendarmerie intègrent chaque année une vingtaine de jeunes volontaires âgés de 16 à 18 ans.

Le service social en faveur des élèves de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Loire conduit des actions sur le développement des compétences psycho-sociales (l'estime de soi, l'empathie, la confiance en soi etc...), l'égalité femme/homme, le harcèlement, les discriminations et les différences.

Une attention particulière est accordée aux élèves de 6^{ème} en tant que classes entrantes.

- Une action est animée par les assistantes et assistants sociaux de l'Education nationale à l'aide de l'outil " Moi jeune citoyen" sur la question des droits et des devoirs des mineurs.
- La prévention des abus sexuels reste une priorité pour le service social des élèves. Des actions sont conduites dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles.

Afin de lutter contre le harcèlement, le service social en faveur des élèves est impliqué au sein des établissements dans les actions de sensibilisation en faveur des personnels mais aussi des parents et des élèves.

Toutes ces actions collectives s'inscrivent dans des projets de prévention dans le cadre des CESCE menés conjointement avec des partenaires internes à l'Education nationale (enseignants, CPE, IDE...) mais aussi avec des partenaires externes : Tribunal, PJJ, police, gendarmerie (Maison de la Protection de la Famille), l'association SOS violences conjugales, AGASEF, planning familial...

Toutes ces informations pourront être utiles pour la mise en œuvre du parcours citoyen inscrit dans votre projet d'établissement.

L'association Espoir Crésus propose d'aborder, au sein des établissements, le thème de l'éducation citoyenne liée à la gestion de l'argent (explication et échange sur l'enjeu de l'endettement, des crédits, la gestion du budget, le compte bancaire, le surendettement ...). Elle peut aussi moduler son intervention à la demande des enseignants et en fonction des programmes scolaires en vigueur. L'association privilégie l'échange avec les élèves en s'appuyant sur des diaporamas. Un outil pédagogique appelé « Dilemme » permet d'aider à la compréhension de la gestion d'un budget, pour des groupes de 12 élèves au maximum. L'association intervient sur le bassin sud et Montbrison.

La Banque de France de la Loire propose des interventions dans le cadre de sa stratégie nationale d'éducation financière à destination de publics différents, enseignants et jeunes : lycéens (seconde à terminale générale, professionnelle ou technologique, BTS) ou collégiens :

- ateliers avec les professeurs d'un ou plusieurs établissements regroupés, collège ou lycée, pour présentation et prise en main des ressources mises à disposition (jeux, portails internet) pour diffusion élargie ensuite dans leurs différentes classes ;
- conférences et ateliers politiques monétaires, système monétaire et financier, missions de la Banque de France, finance verte pour les classes de premières, terminales ou de BTS ;
- ateliers pour les professeurs de mathématiques des collèges afin de permettre une sensibilisation des élèves aux notions d'argent, de surendettement, d'épargne, de taux d'intérêt et de circulation des espèces. Exercices à réaliser en classe avec différents outils mathématiques tels que tableurs ou autres.

La Banque de France dispose de plusieurs outils pédagogiques, jeux sur plateaux et jeux d'énigmes destinés à approcher de manière ludique la gestion d'un budget ou d'une entreprise, afin de se familiariser avec les notions de comptabilité et finances.

Il importe de préciser qu'un objectif important de la Banque de France est désormais de former des publics « relais » c'est à dire les enseignants. Suite à leur formation, ces derniers pourront ensuite déployer plus largement les enseignements auprès des élèves. Cela doit permettre d'assurer cette

mission d'éducation financière d'ampleur.

Lorsque cela est possible, la Banque de France devra systématiquement se voir proposer de participer à toutes les réunions d'enseignants permettant d'atteindre une grande majorité d'entre eux, par matière (mathématiques ; sciences économiques et sociales ; ESF ; histoire-géographie ; éducation civique ; etc.) ou alors par étendue géographique (Loire centre, Loire nord, Loire sud). Les réunions de bassins en sont un bon exemple.

Je remercie tous les partenaires de la cellule « Education Nationale - Justice » qui se mobilisent, dans la mesure de leur mission et de leurs moyens respectifs, pour permettre une collaboration efficace dans la lutte contre la violence et la prévention de la délinquance à l'école.



Thierry DICKELÉ